

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès Verbal de la séance du 19 Novembre 2010

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 2 personnes

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, Mme BRAGA, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme THEVENIN-PLOUX, M. JUSTINE

Absente excusée : Mme GAROT

Absente : Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : M. JORAND

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2010

Arrivée de M. JUSTINE à 9 h 05

Il est approuvé avec l'observation suivante :

Philippe VAUCHER souhaite que le dernier alinéa du paragraphe relatif au renouvellement des membres du Bureau de l'A.F.R. de Muides, soit rectifié de la façon suivante :

« Le président de l'A.F.R. demande au maire d'adresser un courrier aux propriétaires forestiers riverains des chemins ruraux, leur rappelant leurs obligations d'entretien relatives à la taille et à l'élagage de leurs bois, en bordure des dits chemins ».

Vote : POUR A L'UNANIMITE

Décisions du Conseil Municipal

I – Cimetière communal – Nouvelle tarification :

Le maire informe le conseil municipal que les travaux au cimetière sont presque terminés et qu'il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs relatifs aux prestations nouvelles de columbarium et de jardin du souvenir, mais également sur les tarifs des prestations existantes, inchangés depuis 2000.

Les concessions classiques de 1 mètre sur 2 mètres de 50 ans sont supprimées, seules celles d'une durée de 15 et 30 ans, renouvelable, étant maintenues et leurs tarifs étant augmentés.

De nouvelles concessions de 1 mètre sur 1 mètre pour cavurnes sont proposées, également sur une durée de 15 et 30 ans, renouvelable.

Les nouveaux tarifs du columbarium relatifs aux cavurnes au sol et sur monument, ainsi que de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir sont fixés, après comparaison avec les communes avoisinantes disposant déjà de ce type de prestations.

Le règlement intérieur du cimetière communal est modifié, afin de prendre en compte ces nouvelles prestations.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

II – Atelier communal – Acquisition d’un local rue de Sologne :

Le maire informe le conseil municipal de la proposition financière de 120 000 € faite par Monsieur PELLETIER, pour l’acquisition de son ancien atelier rue de Sologne, destiné aux services techniques municipaux et de l’estimation de ce bien immobilier par le service du Domaine de Blois, d’un montant de 100 000 €.

Une division parcellaire devra être effectuée par un géomètre, afin de séparer une partie du terrain occupé par une maison d’habitation avec jardin, de l’atelier et ses abords. Avant de s’engager financièrement dans cette opération de division parcellaire, Monsieur PELLETIER souhaite recueillir l’accord de principe du conseil municipal, sur l’acquisition de son bien immobilier.

Considérant les nombreux atouts que présente cette acquisition pour la commune, le conseil municipal donne son accord de principe et prend acte qu’une 2^{ème} délibération devra être prise, quand la division parcellaire du terrain aura été réalisée.

Vote : POUR A L’UNANIMITE

III – Numérisation du cadastre – Demande de subvention auprès du Conseil Général de Loir-et-Cher :

Le conseil municipal décide de demander une subvention auprès du Conseil Général de Loir-et-Cher, sur recommandation des services de ce dernier, pour l’opération de numérisation du cadastre de la commune en cours, dont le devis s’élève à 609,66 € TTC.

Vote : POUR A L’UNANIMITE

IV – Comité Départemental de la Randonnée Pédestre – Entretien du foncier pour une portion de l’itinéraire GR 655-Est sur le Domaine Public Fluvial :

Le conseil municipal avait déjà délibéré le 17 septembre 2010 sur l’autorisation de balisage et l’entretien de l’itinéraire du GR 655-Est qui traverse Muides-sur-Loire.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre demande également l’engagement du conseil municipal sur l’entretien du foncier pour une portion de l’itinéraire du GR 655-Est, concernée par la convention de superposition de gestion entre l’Etat (Domaine Public Fluvial) et la commune de Muides-sur-Loire.

Vote : POUR A L’UNANIMITE

V – Création d’un poste d’Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet :

Le maire informe le conseil municipal qu’un agent contractuel a été recruté par la commune depuis avril 2010, en poste sur le camping municipal durant la saison touristique et en poste au sein des services techniques municipaux, pour faire face à des besoins occasionnels de plus en plus fréquents.

Il souligne que les services techniques municipaux ont perdu 32 heures de travail hebdomadaires depuis 1999, du fait du décès d'un agent communal à 20 heures hebdomadaires, puis du fait du passage de 39 heures à 35 heures hebdomadaires en 2002.

Pour faire face aux besoins croissants de la commune, en pleine expansion démographique, il propose la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet au sein des services techniques municipaux, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Vote : POUR A L'UNANIMITE, certaines réserves étant émises cependant sur les modalités de recrutement sur ce poste.

VI – Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (27/35^{ème}) et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (23/35^{ème}) :

Le maire informe le conseil municipal du départ d'un Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (23/35^{ème}) actuellement en poste à l'accueil de la mairie, pour cause de mise en disponibilité pour convenances personnelles, à compter du 1^{er} mars 2011.

Considérant les missions de plus en plus nombreuses et complexes exercées par cet agent, il propose au conseil municipal de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (27/35^{ème}) pour l'accueil de la mairie.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

VII – Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet et suppression d'un poste de Rédacteur Territorial Chef à temps complet :

Le maire informe le conseil municipal du départ d'un Rédacteur Territorial Chef à temps complet, actuellement en poste aux services administratifs de la commune, pour cause de retraite, à compter du 3 janvier 2011.

Il propose la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein des services administratifs de la commune, pour remplacer la personne partie à la retraite, à compter du 1^{er} mars 2011.

Vote : POUR A L'UNANIMITE, certaines réserves étant émises cependant sur les modalités de recrutement sur ce poste.

Décisions du Maire

1°) Nouveau contrat de maintenance pour le parc informatique de la mairie :

Un nouveau contrat de maintenance a été proposé par la société SOMAINTEL pour l'acquisition du nouveau parc informatique de la mairie, d'un montant annuel de 1 869,05 € TTC.

Informations diverses

1°) Programme d'assainissement collectif pour 2011 et les années à venir :

Diverses estimations financières ont été effectuées par un bureau d'études pour les tranches d'assainissement collectif restant à réaliser sur la commune. Ces estimations varient entre 75 000 € HT et 128 000 € HT, selon l'importance des rues et des travaux. Une proposition sera faite en Commission de Travaux en 2011, pour inscription au Budget Primitif, en fonction des crédits disponibles.

2°) Manifestations diverses de fin d'année :

- Distribution des colis de Noël du 13 au 19 décembre : il est fait appel aux élus bénévoles
- Technoël : samedi 11 décembre 200
- Goûter des anciens : dimanche 12 décembre 2010
- Soirée élus et personnel : vendredi 17 décembre 2010
- Vœux du Maire : samedi 8 janvier 2011

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 20 décembre 2010 à 20 h 30.

Séance levée à 23 h 15

Muides-sur-Loire le 10 mars 2011

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Alain JORAND

Bernard CLEMENT